



Frontignan, le 16 mars 2017

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 9 mars 2017**

**Présents :** G. Chaput, R. Casses, D. Coquery, F. Herrera, G. Forner.

**Absents excusés :** P.Fontaine, M. Lidou, R.tant, D.Stouladzé.

**Début de la réunion :** 17 h

**Ordre du jour :**

### **1- Approbation du compte rendu de CA du 13 février 2017**

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA avant sa diffusion, le compte rendu est validé.

### **2- Préparation de l'Assemblée Générale du 23 mars 2017**

Un moment important est consacré à la préparation et l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association qui se tiendra le 23 mars à 18 h 30 salle Voltaire à Frontignan.

Le secrétaire propose les différents éléments destinés à l'organisation de cette AG :

- Convocation des adhérents,
- Membres démissionnaires statutairement,
- Avancement de l'Assemblée,
- Canevas des activités,
- Bilan Financier préparé par le trésorier.

Après discussions et réaménagements de quelques points, les membres présents donnent leur accord sur l'ensemble du contenu.

### **3- Rencontre avec le Maire du 2 mars 2017**

Comme prévu et comme indiqué dans notre précédent compte rendu de CA du 13 février les membres du bureau (Gérard Chaput, René Casses et Francis Herrera) ont rencontré le Maire afin d'avoir quelques explications sur le contexte des analyses de l'air réalisées sur la commune (voir courrier envoyé joint au compte rendu du CA précédent).

Les discussions ont porté en premier lieu sur la communication tardive de l'information de cette campagne de mesure. En réponse, le Maire reprend les termes avancés dans son communiqué de presse à savoir : des résultats contradictoires entre les laboratoires dont il attendait, après envoi du dossier du laboratoire Analytika, les éclaircissements des services de l'État (DREAL).

Pour appuyer ses dires, il nous fait copie du courrier du 17 janvier 2017 adressé à la Préfecture. Après lecture, celui-ci confirme l'envoi du dossier. Il indique ensuite avoir eu l'assurance de la DREAL de recevoir l'interprétation des résultats de ces deux expertises dans le courant du premier semestre de cette année. Concernant les futurs travaux de dépollution menés par Exxon, le Maire nous indique avoir fait la demande d'une analyse et d'un suivi de la qualité de l'air tout au long de ces travaux.

Par ailleurs, il nous informe du refus de la société Exxon de notre participation au comité de pilotage.

La suite de l'entretien permet de faire un état des lieux sur les travaux de dépollution de la friche Exxon et de confronter les points de vue sur :

- Les études de la qualité de l'air.
- La protection à envisager afin d'éviter le plus possible la pollution atmosphérique lors des excavations des terres ; en cela, l'association rejoint la demande du Maire de réaliser des confinements.
- La contamination des sols (objectif de traces d'hydrocarbures à atteindre en fin de chantier).
- La préoccupation de la santé des habitants...

#### **4- Action PPI (Plan Particulier d'Intervention)**

*Rappel : Le PPI intègre, tous les scénarios d'accidents possibles (incendies, explosions) susceptibles de sortir des limites de l'établissement industriel qui ont été identifiés par l'étude de danger du dépôt GDH réalisé par l'exploitant et validé par les services de l'État.*

Au moment de la promulgation de ce projet PPI, une action a été réalisée qui a permis d'informer les résidents proches du site (voir compte rendu du CA précédent). Pour donner suite et profiter de sa mise en consultation en Mairie, les membres du bureau ont établi une contribution qui a été inscrite au dossier (voir document joint).

#### **5- Sujet annexe**

- **Assemblée Générale d'ATMO Occitanie** (organisme de surveillance de la qualité de l'air)  
Francis Herrera représentant d'ARZF à cet organisme et Gérard Chaput en tant que Président ont assisté et participé dans le collège des associations à l'assemblée générale qui s'est tenu à Lézignan-Lévêque le 1<sup>er</sup> mars. Il s'agissait de mettre en place une nouvelle gouvernance lors de cette AG (élection des membres du CA et du Bureau) de ce nouvel organisme issu de la fusion entre AIR-Languedoc Roussillon et ORAMIP (Midi Pyrénées), intitulé ATMO Occitanie.

À savoir : trois principaux collèges composent cette institution :

- Le collège des activités émettrices,
- Le collège des administrations et des collectivités territoriales,
- Le collège des personnes qualifiés et associations

À noter que parmi ces différents collèges on retrouve :

- Pour le collège des activités émettrices, les industries connues du secteur (HEXIS, SCORI, Port de Sète, SAIPOL, SETOM, TIMAC Aggro).
- Pour les administrations : la DREAL et la Préfecture de l'Hérault,
- Pour les collectivités territoriales : Hérault Méditerranée et Thau Agglo,
- Pour les associations : France Nature Environnement et ARZF.

Lors de ces élections, FNE, représentante des associations, a été élue au poste de la vice-présidence.

**Date du Prochain CA : le 10 avril 2017**

La séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire : F. Herrera